

Le harcèlement judiciaire jusqu'à l'exclusion d'élues ?

La CGT dénonce le harcèlement judiciaire qu'elle subit de la part de plusieurs syndicats de France Télévisions.

On connaissait la boulimie procédurière de la CGC, représentée par un étrange personnage qui ne fait plus partie des effectifs de l'entreprise depuis près de 20 ans, elle est désormais concurrencée par celle d'un délégué syndical central du SNJ, basé à Malakoff.

Sur les 9 procédures en cours autour des élections (un record), 7 émanent du syndicat de ce nouveau maniaque des tribunaux. Trois d'entre elles visent explicitement la CGT de Malakoff.

La première vise à transférer les personnels techniques et administratifs du Collège 3 vers le Collège 2 afin d'augmenter artificiellement la représentativité du Snj.

La seconde vise à transférer cette fois une électrice et candidate du Collège 1 vers le Collège 2, et on se demande en quoi cela regarde un syndicat de journalistes.

La troisième vise à faire annuler l'élection de deux candidates élues de la CGT du Collège 3 au motif que la CGT aurait présenté trop de femmes sur sa liste !...

Cette dernière procédure appelle une mise au point de notre part.

C'est précisément pour dénoncer la sous-représentation des femmes dans l'établissement de Malakoff (65% d'hommes contre 35% de femmes) que la CGT a pris cette dé-

cision, publiquement assumée, de présenter une liste strictement paritaire plutôt qu'une liste comportant plus de candidats hommes que de candidates femmes.

Jamais nous n'aurions imaginé qu'un syndicat digne de ce nom (même mauvais perdant) ne s'en émeuve. Aller dénoncer la sur-représentation des femmes sur une liste adverse au nom d'une loi qui vise précisément à encourager les femmes à prendre toute leur place dans les instances sociales, il fallait oser ! Cette procédure est d'autant plus aberrante que dans les faits, aucune de nos candidates « en surnombre » n'a été élue...

Il faut savoir que si jamais cette procédure aboutissait, elle aurait pour conséquence l'annulation de l'élection des 2 candidates, et donc la suppression pure et simple de ces 2 postes. Et si la procédure visant le transfert de l'électrice du Collège 1 dans le Collège 2 aboutissait, cela conduirait aussi à l'annulation de son élection. Le Snj obtiendrait ainsi la suppression de 3 postes au CSE de Malakoff... Belle avancée pour la démocratie !

Bien évidemment la CGT ira défendre la cause des femmes et de la démocratie au tribunal. Elle dénonce cet aveuglement partisan qui conduit le représentant d'un syndicat à embrasser les causes les plus rétrogrades. On se demande aussi quel peut être l'intérêt des salariés, témoins de cette guéguerre indigne, à la veille d'une restructuration d'ampleur qui justifie au contraire de mobiliser toutes les forces syndicales.

Paris, le 24 octobre 2018